

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/90

DELIBERATION

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 30 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 24 juin 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Christophe DRURE, Alain VIDON, Alain ROCHE, Christian ROUX, Eric VALLIER, Pierre SUZZARINI, Caroline FIORUCCI, Béatrice VIAL, Eric BERNARD, Sébastien BESNARD, Vincent BLANCHARD, Gilles CLERET, Robert CUCHET, Claude DIDIER, Marie-Pierre DRAIN, Alexandre EYRAND GRIFFET, Yannick FAURE, Marc GIRAUD, Uta IHLE, Danielle MONTAGNON, Didier PEYBERNES, Hélène ROSSI, Joël ZOPPE

Suppléants avec voix délibérative : Thibaut BECOURT, Catherine DUSSART, Frédéric FROMENT, Jean-Luc GRANIER, Jocelyne HAUT, Alain MOUNIER

Pouvoirs : Eric FURMANCZAK à Caroline FIORUCCI, Jean-Louis GOUTEL à Jérôme FAUCONNIER, Gilles BARBE à Claude DIDIER, Aymeric FAIVRE à Sébastien BESNARD, Anne-Marie FITOUSSI à Marie-Pierre DRAIN, Claude GIRARD à Hélène ROSSI

Excusés : Fanny LACROIX, Pierrick BONENFANT

Votants : 36 Pour : 36

2025.90 - Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 17 juin 2025, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

N° de poste	Suppressions de poste Grade / quotité	Date d'effet / motif	N° de poste	Créations de poste Grade / quotité
CCT-2019-98	Adjoint technique à temps non complet (29,41% soit 10h33 hebdomadaires)	Service Culture – Pôle de Mens au 1er juillet 2025 Suite mutualisation ménage pôle de Mens	CCT-2025-98	Adjoint technique à temps non complet annualisé (47,35% soit 16h34 hebdomadaires)
CCT-2015-18	Adjoint technique à temps non complet (35,71% soit 12h30 hebdomadaires)	EVS Mixages et accueil de loisirs Mens au 1er juillet 2025 Suite mutualisation ménage pôle de Mens	CCT-2025-18	Adjoint technique à temps non complet annualisé (51,40% soit 18 h hebdomadaires)
CCT-2020-84	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (78% soit 27h18 hebdomadaires)	Maison des Habitants Le Granjou au 1 ^{er} juillet 2025 Départ suite disponibilité pour convenances personnelles		
CCT-2015-25	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Service Finances Au 1 ^{er} juillet 2025 Suite départ en retraite et réorganisation		
CCT-2019-144	Adjoint technique à temps complet	Service Environnement au 1 ^{er} juillet 2025 Suite réussite concours	CCT-2025-144	Agent de maîtrise à temps complet
CCT-2023-85	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Service Environnement Au 1 ^{er} juillet 2025 Suite recrutement sur poste vacant	CCT-2025-85	Adjoint technique
		Service Enfance au 28 août 2025 Création poste ATSEM	CCT-2025-181	Adjoint d'animation à temps non complet annualisé (77,15% soit 27 heures hebdomadaires)
CCT-2024-61	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps non complet annualisé (86,97% soit 30h27)	Service Enfance au 29 août 2025 Suite restrictions médicales	CCT-2025-61	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps non complet annualisé (81,48% soit 28h31)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que définie dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 30 juin 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/07/2025 et de sa publication le 16/07/2025